

En avant toutes : les membres du SCFP donnent au CCCSO un mandat de négociation centrale

Nous avons les résultats en main : de façon écrasante, les membres du SCFP ont exprimé leur soutien en faveur de la négociation centrale telle que proposée au Projet de loi 122, *la Loi de 2014 sur les négociations collectives dans les conseils scolaires*.

Mais, attendez un peu ! Les choses n'ont-elles pas changé du tout au tout? Le gouvernement a été dissous. La province se dirige vers une élection. Il pourrait y avoir un changement de gouvernement. Pas de ministre de l'Éducation en place pour désigner un agent négociateur. Alors, pourquoi parlons-nous toujours de négociation centrale?

Ce sont là toutes de bonnes considérations et de bonnes questions. Voici quelques réponses :

1. Rien de ce qui s'est passé le vendredi 2 mai, date à laquelle le gouvernement libéral provincial a été dissous, ne change le fait que le Projet de loi 122 a été adopté en avril et demeure loi en Ontario.

Indépendamment de la prochaine élection ou de quel parti finira par former un gouvernement après le 12 juin, la loi demeure.

2. La loi est claire : puisque les sections locales du SCFP ont procédé aux votes nécessaires et ont répondu aux critères énoncés au Projet de loi 122, nous permettant ainsi de représenter nos membres dans le cadre de la négociation centrale, le gouvernement est tenu d'émettre un règlement visant à nous offrir une table centrale.
3. Le lundi 5 mai, nous avons informé le ministère de l'Éducation que nous répondions aux critères en matière de table centrale. En vertu de la Loi, le gouvernement **doit** désigner le SCFP comme un organisme négociateur syndical, par voie de règlement.
4. Une fois que nous aurons fait cette demande, nous informerons l'association d'employeurs que nous répondons aux critères d'éligibilité à une table obligatoire et que notre demande visant à être reconnu comme agent négociateur a été déposée auprès du gouvernement. La désignation de conseil d'associations d'employeurs devant négocier avec le SCFP devra être adoptée sous forme de règlement.
5. Selon toute probabilité, le déclenchement de l'élection retardera la rédaction du règlement.



Que s'est-il passé entre le 27 avril et le 4 mai?

Tous les votes devant avoir lieu la semaine dernière se sont déroulés comme prévus. Cent-neuf unités de négociation ont voté sur la question de savoir s'il fallait ou non favoriser la négociation centrale. En fin de compte, chacune de ces 109 unités de négociation a autorisé le Comité de négociation du CCCSO à négocier centralement, en leur nom.

La suite

Le ministère nous a informé qu'aucun règlement n'a été émis en ce qui concerne tout agent négociateur des travailleurs de soutien scolaire que ce soit. Par conséquent, aucune table représentant ces travailleurs ne débutera avant une autre.

Le Comité de négociation du CCCSO se réunira au cours des deux prochaines semaines afin de poursuivre son travail de préparation de nos revendications.

Nous vous mettrons à jour au fur et à mesure que l'information supplémentaire sera disponible.



Négociation locale

La négociation locale aura lieu une fois que les questions centrales auront été déterminées. Toute question n'étant pas traitée à la table centrale le sera lors de la négociation locale. Une fois que l'avis de négociateur aura été donné centralement, l'avis de négociateur localement est réputé avoir été donné.

Par conséquent, nous demandons aux sections locales **de ne pas** donner d'avis de négociateur. Par contre, elles devraient toutes préparer leurs revendications, de sorte que nous puissions être en mesure de progresser ensemble, le moment venu.



La négociation du CCCSO : préparer la voie du succès

Le CCCSO se prépare à la négociation depuis plusieurs mois. Pendant ce temps, les membres ont clairement identifié leurs priorités :

- a) Les membres cherchent à contribuer à un environnement d'apprentissage qui soutient la réussite des élèves.
- b) Les membres sont déterminés à aller de l'avant sur les questions d'importance comme les salaires et les avantages sociaux, la sécurité d'emploi ainsi que la santé et sécurité.

Le résultat de l'élection provinciale de juin déterminera la mesure dans laquelle ces priorités peuvent être satisfaites. Cependant, tous les membres doivent être conscients que la meilleure façon de réussir la prochaine ronde de négociation est de veiller à ce que les progressistes conservateurs dirigés par Tim Hudak ne forment pas le gouvernement en Ontario !

Prenez votre avenir en main ! Impliquez-vous dans l'élection provinciale de l'Ontario !

:gb/sepb491